



1. Se connecter à son espace personnel ANTS

Démarche pour la carte grise en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr/>
Volet Immatriculation

Cliquer sur l'onglet « Se connecter » en haut à droite du site internet



Sélectionner « je crée un compte » pour une première connexion



Sélectionner « je me connecte » pour retourner sur son compte déjà créé



Vous pouvez vous identifier de deux manières :

- Via Franceconnect



- Via votre identifiant ANTS après création d'un compte

Sélectionner l'une des deux possibilités et compléter les éléments demandés.

Pour une première connexion via le compte ANTS, il vous sera demandé de valider la création de ce dernier après réception d'un email de confirmation.

La connexion via le compte ANTS ne permet de réaliser que 3 démarches : « vendre ou donner votre véhicule », « refaire votre certificat d'immatriculation (ex carte grise), « changer l'adresse de votre carte grise ». Pour toutes les autres démarches, l'authentification s'effectue via Franceconnect.

Pour se connecter via Franceconnect, vous devrez renseigner vos identifiants pour l'un des sites internet suivant :



Si vous ne possédez pas encore de compte personnel sur l'un de ces sites, vous serez amené à devoir en demander la création (procédure indiquée sur les différents sites internet).

Pour toutes précisions complémentaires, il convient de contacter le service ANTS, qui est désormais l'unique interlocuteur en la matière au numéro de téléphone **34.00** ou par mail : siv-part@interieur.gouv.fr

En dehors du timbre fiscal qui pourra vous être demandé sur certaines démarches, le site internet de l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) est gratuit. Soyez vigilent sur les sites internet consultés.